

**ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES****Région Pays de Loire**

Chère Consœur, Cher Confrère, Madame, Monsieur,

Pour faire suite au webinaire organisé par l'Urssaf Pays de la Loire le 10 avril dernier, je tenais à vous communiquer un relevé des questions réponses posées à cette occasion et en date du 16 avril 2020.

Le document est structuré selon deux grandes rubriques : les mesures d'accompagnement Urssaf des employeurs et les mesures d'accompagnement Urssaf des indépendants. Chaque rubrique propose des regroupements de questions/réponses par thème.

Je me permets d'attirer votre attention sur le fait que certaines informations relèvent notamment de la compétence de la Direccte et qu'il convient de consulter régulièrement le site travail-emploi.gouv.fr pour fiabiliser ces éléments (des liens sont insérés à cet effet dans le document joint).

Document à télécharger

Je vous souhaite bonne réception de ces éléments.

Confraternellement,

Jean-Paul MÉNAGER

Président de l'Ordre des Experts-Comptables des Pays de Loire

A PROPOS DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES DES PAYS DE LOIRE

Garant du respect de la déontologie des Experts-Comptables des départements d'Indre-et-Loire (37), de la Loire-Atlantique (44), de Maine-et-Loire (49), de la Mayenne (53) et de la Sarthe (72), l'Ordre a également pour rôle de représenter la profession et d'assurer la défense de ses intérêts.

**ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES**

Région Pays de L



paysdeloire.experts-comptables

